

**Les pays de la COMIFAC ont
ils encore besoin d'une
structure sous régionale
comme celle de la COMIFAC?**

9^{ème} CCR de Bujumbura 27 mai 2011

Atouts de la COMIFAC

- Basé sur un **Traité signé par les Chefs d'Etat** et ratifié par les parlements nationaux, représentant officiellement un engagement politique majeur ;
- **Organe technique de la CEEAC** en charge des forêts avec une instance décisionnelle le Conseil des Ministres et un secrétariat exécutif pour l'exécution des décisions du Conseil ;
- **Plan de convergence adopté** et faisant référence pour l'harmonisation des politiques, des approches nationales et la mise en œuvre des actions ; le plan de convergence doit être actualisé en 2011 ;
- **Reconnaissance de la COMIFAC au plan international** et meilleure visibilité des pays membres dans les instances internationales de négociation;
- **Position commune de la COMIFAC** au niveau des négociations Climat et biodiversité, idem pour la convention désertification ;

Atouts de la COMIFAC

- **Soutien du PFBC** au niveau régional et dans les Etats membres avec la mobilisation d'importantes ressources techniques et financières ;
- Développement de **l'Observatoire des forêts** et publication périodique **de l'état des forêts** ;
- **Réforme de la CEFDHAC** avec une relance des processus de concertation dans les réseaux, dans les pays et au niveau régional ;
- Avancées importantes des processus **d'aménagement et de certification** forestière, de négociation et de signature des **accords FLEGT**, de prise en compte des aspects environnementaux, de développement des **aires protégées transfrontalières**, d'organisation de **plusieurs réseaux d'acteurs**, d'organisation de **groupes de travail**, multiples **programmes régionaux et nationaux** forêts et environnement, etc.

Risques pour la COMIFAC

- La **pression sur les terres en Afrique centrale** avec la concurrence croissante entre les forêts, les mines, l'agriculture et l'élevage, risque qui s'accroît avec la croissance économique, démographique et des infrastructures de communication ;
- **Manque de clarté** dans la répartition des rôles entre la CEEAC et la COMIFAC, notamment sur le **pilotage politique** et sur les **thématiques** à caractère transversal, mais aussi concernant son **financement** ou plus spécifiquement pour la représentation de l'Afrique centrale dans les **instances internationales** chargées des forêts d'une part, mais aussi au niveau des instances concernées par les questions de développement économique et social en général ;
- **Absence de mécanisme autonome de financement** devant donner une réelle autonomie à la COMIFAC en termes de fonctionnement pour l'organisation elle-même, mais aussi pour les organisations partenaires, les réseaux, les groupes de travail, etc. d'une part, et pour lui permettre de contribuer directement au financement des actions régionales, voire nationales;

Risques pour la COMIFAC

- **Manque de capacité interne** pour pouvoir faire face à tout le **travail** et à tous les **enjeux** qui concernent la COMIFAC au niveau international, au niveau sous-régional et dans les Etats membres , et **difficultés de communication** notamment pour faire le saut technologique de l'électronique et de l'internet dans les différents pays membres et leurs administrations;
- **Manque d'intégration réelle de la dynamique COMIFAC** au sein des administrations nationales avec des problèmes de traduction dans les fait des résolutions politiques, de méconnaissance des processus, d'ignorance du plan de convergence, d'incompréhension des outils et des modes de fonctionnement, etc.

Quelques questions ?

- Quels sont les **grands changements dans l'environnement des États** de la COMIFAC dont il faudrait tenir compte pour réfléchir sur les **besoins d'adaptation de l'institution** pour affronter la période 2011-2020 ? Quels **ajustements institutionnels** pourraient être nécessaires ?
- **Répartition des rôles et tâches entre la CEEAC et la COMIFAC ?** comment aborder les questions transversales comme la gouvernance, la gestion des conflits de territoires, etc. ? Poids de la COMIFAC dans la gouvernance forestière ?
- COMIFAC à plusieurs vitesses dans les pays membres, la **COMIFAC peut elle résister à long terme si les pays ne montrent pas davantage de cohésion et si tout le monde ne fait pas les mêmes efforts ?**
- De même, la COMIFAC peut elle résister et pendant combien de temps au fait que **les intérêts des pays forestiers à fort couvert ne sont pas les même, voire divergents, avec les pays à faible couvert forestier ?**

Quelques questions ?

- **Répartition pratique des rôles et tâches entre le secrétariat exécutif de la COMIFAC et les ministères en charge des forêts dans les pays membres ?**
- **Quel rôle pour la COMIFAC dans la perspective de l'accroissement des tensions** entre les utilisateurs potentiels de territoires et donc de conflits d'intérêts pour les Etats entre la mine, la forêt, l'agriculture, l'élevage et même le reboisement ? **La COMIFAC est elle armée pour résister aux pressions et gérer les tensions** à venir au niveau régional, international mais aussi au niveau des Etats eux-mêmes ?
- **Quel avenir pour la COMIFAC** si les Etats ne mettent pas en place le mécanisme de financement autonome ? **crédibilité ? performance** de l'organisation?

Quelques questions?

- **Rôle de la COMIFAC si la REDD se met réellement en place ? Le mécanisme autonome de la COMIFAC peut il être un outil utilisable comme levier dans le cas de la REDD ?**
- **Relation secteur public- secteur privé et transfert des rôles régaliens des Etats vers le secteur privé ?** gestion des concessions forestières, gestion des aires protégées, gestion des zones de chasse, développement touristique, etc.
- **Mise en œuvre des directives de la COMIFAC et résolutions de la COMIFAC adoptées par le Conseil des Ministres**
- **Méthodologie harmonisée de mesure des stocks de carbone, idem pour le MRV**
- **Rapport d'opportunité entre valorisation carbone et autres valorisation des ressources forestières ou du sol et sous-sol?**